



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 78/2026

Objet : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU CHAUSSILIER

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212.1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu les travaux de débroussaillage qui vont être effectués par l'entreprise « AB SERVICE » le vendredi 5 juin 2026 de 8 heures à 18 heures sur le Chemin du Chaussilier,

Vu le plan annexé,

CONSIDERANT que la circulation doit être réglementée sur ce chemin pour le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

Article 1 :

Le vendredi 5 juin 2026 de 8 heures à 18 heures la circulation sur le chemin du Chaussilier sera effectuée comme suit :

- Circulation alternée manuellement,
- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Interdit de stationner le long de la voie communale pendant les travaux,

Article 2 :

La signalisation appropriée tant avancée que de position est de la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par cette dernière.

Article 3 :

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

Article 4:

L'entreprise effectuera les nettoyages nécessaires.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché par à chaque extrémité du chantier.

Article 6 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et transmis à l'entreprise en charge des travaux.

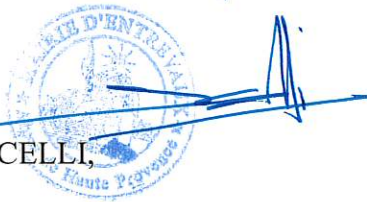
Article 7 :

La Gendarmerie, le Maire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Entrevaux, le 3 juin 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





Travaux de débroussaillage
le 5.6.2026 de 8h à 18h.